



HAL
open science

Insertion des apprentis : un avantage à interroger

Alberto Lopez, Emmanuel Sulzer

► **To cite this version:**

Alberto Lopez, Emmanuel Sulzer. Insertion des apprentis : un avantage à interroger. *Céreq Bref*, 2016, 346, pp.4. hal-03451258

HAL Id: hal-03451258

<https://hal.science/hal-03451258>

Submitted on 26 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Insertion des apprentis : un avantage à interroger

Des apprentis toujours plus nombreux, d'un niveau de formation toujours plus élevé et qui conservent, en dépit de la crise, une insertion nettement plus favorable que les jeunes issus de la voie scolaire. La tonalité globalement positive de ce tableau général cache cependant des écarts entre niveaux de diplôme, entre filières, et surtout une sélectivité à l'entrée de cette voie de formation dont les effets restent à apprécier.

apprentissage
taux de chômage
salaire enquêtes
insertion Génération

Alberto Lopez
Emmanuel Sulzer
(Céreq)

Depuis plusieurs décennies, le développement de l'apprentissage figure dans les programmes politiques successifs. Jadis considéré comme une voie de formation associée à certains métiers ou comme une voie de remédiation scolaire, l'apprentissage s'est affirmé comme une mesure phare de la lutte contre le chômage juvénile. Des objectifs quantitatifs sont venus scander l'effort de développement de cette filière de formation. Très ambitieuse et volontariste, la loi quinquennale pour l'emploi et la formation professionnelle énonce déjà en 1993 un objectif de 500 000 apprentis à l'horizon 2000. Ce niveau, jamais atteint, est réaffirmé en 2005 et il est encore repris dans le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi du 6 novembre 2012, avec une échéance repoussée à 2017.

Face à de tels mots d'ordre, accompagnés de multiples mesures, le Céreq dresse dès 2007 le constat d'un apprentissage « aspiré par le haut ». Ouverte par la loi Séguin de 1987, la possibilité de développer des formations par apprentissage dans l'enseignement supérieur a de fait débouché dans les années 1990 sur une croissance particulièrement soutenue des effectifs d'apprentis dans ces niveaux, tendance encore prégnante aujourd'hui. Ce phénomène s'est accompagné

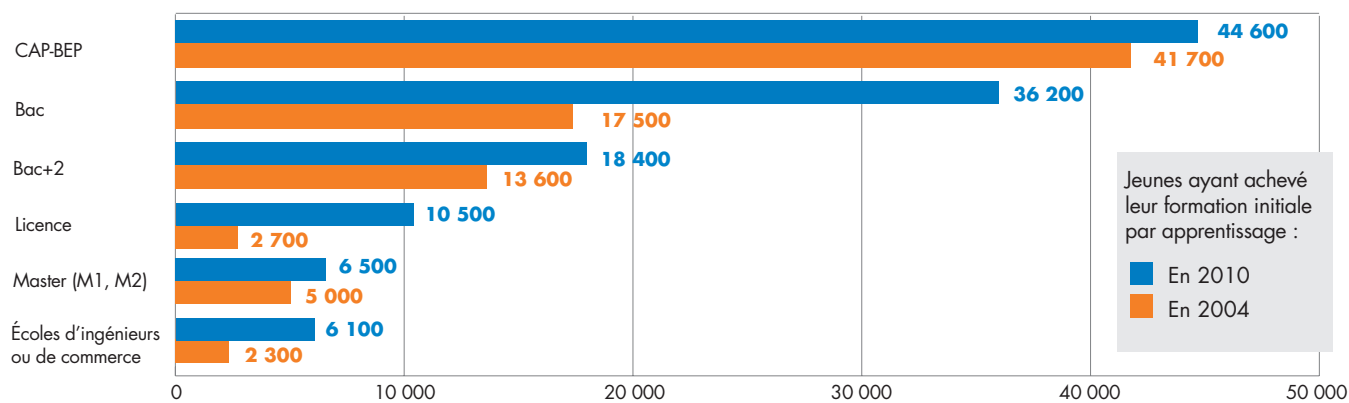
d'un changement de la morphologie sociale et scolaire de la population apprentie. Il interroge les fonctions de l'apprentissage dans les nouveaux domaines où il s'est répandu.

Les enquêtes Génération permettent d'observer les trajectoires de jeunes qui ont achevé leur formation initiale par l'apprentissage et surtout de les comparer à celles de leurs homologues issus des mêmes niveaux de formation. Cette comparaison montre qu'en dépit des effets néfastes de la crise, les jeunes issus de l'apprentissage gardent une insertion plus favorable que ceux issus de la voie scolaire. Ces « écarts d'insertion » sont toutefois très variables selon le niveau de diplôme. Loin de refléter uniquement les vertus de la voie de l'apprentissage dans la transition de l'école à l'emploi, ils s'expliquent aussi par les différences de débouchés selon les spécialités de formation ou par la sélectivité de son recrutement.

Des sortants de l'apprentissage plus nombreux et plus diplômés

Un cinquième des 700 000 jeunes ayant achevé leur formation initiale en 2010 sont issus de l'apprentissage. Par rapport à 2004, cette population est à la fois bien

Jeunes issus de l'apprentissage selon le niveau de diplôme acquis



Source : Génération 2004 enquête 2007, Génération 2010 enquête 2013, bases comparables.
Champ : jeunes diplômés ayant achevé leur formation initiale par apprentissage.

●●● plus nombreuse, avec des effectifs passés de 110 000 à 143 000, mais surtout nettement plus diplômée (cf. graphique ci-dessus).

Le niveau CAP-BEP reste encore le plus fréquent, mais il a peu progressé sur la période. Par contraste, alors même que la généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans n'a pas encore livré sur le marché du travail ses premiers lauréats en 2010, les effectifs sortant de ce niveau ont plus que doublé par rapport à 2004. S'ajoute à cela, une expansion particulièrement rapide dans certains segments de l'enseignement supérieur. Derrière des volumes plus modestes que dans le secondaire, les progressions relatives sont spectaculaires : multiplication par 3 pour les diplômés de licences professionnelles et par 2,6 pour les écoles d'ingénieurs ou de commerce. Si une partie de ces progressions résulte d'un mouvement général d'allongement des études supérieures, elles traduisent surtout une rapide diffusion de l'apprentissage dans les parcours des étudiants.

Ainsi, en 2010, près d'un diplômé de licence professionnelle sur trois et un sortant de grande école sur cinq terminent leur formation dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. Si les taux n'atteignent pas ceux observés dans les bastions traditionnels de l'apprentissage (bâtiment, restauration, coiffure avec environ trois quarts d'apprentis), son développement est bel et bien tiré « par le haut ».

L'hétérogénéité ainsi créée se traduit par des profils sociaux très différents d'une extrémité à l'autre de l'échelle des diplômes ainsi que par des conditions d'insertion assez contrastées. Ces conditions ont été largement dégradées par la crise pour tous les niveaux, les uns ayant surtout pâti d'un risque de chômage fortement accru, les autres, d'une réduction de leurs rémunérations.

...mais que la crise n'épargne pas

Souvent présentées comme protectrices vis-à-vis du chômage, les formations par apprentissage ne permettent pas pour autant aux

Tableau 1 • Évolution du chômage à trois ans pour les apprentis et les scolaires (%)

Niveau de diplôme le plus élevé	Part d'apprentis		Taux de chômage des apprentis			Taux de chômage des scolaires			Surchômage des scolaires	
	G2004	G2010	G2004	G2010	Evol.	G2004	G2010	Evol.	G2004	G2010
CAP-BEP-MC	34	45	11	26	15	21	35	14	10	9
Bac professionnel	24	31	6	11	5	13	24	11	7	13
BTS-DUT, autres bac+2	14	23	4	10	5	9	16	7	5	6
Licence professionnelle	25	31	6	6	0	5	12	7	-1	6
Master professionnel	7	11	3	7	4	7	13	6	4	6
Écoles de commerce	3	17	ns	8	ns	5	10	4	ns	2
Écoles d'ingénieurs	8	19	2	3	1	4	4	0	2	1

Sources : Génération 2004 (G2004) enquête 2007, Génération 2010 (G2010) enquête 2013 - bases comparables
Champ : jeunes diplômés de formation professionnelle - MC : mention complémentaire

jeunes d'échapper aux effets d'une conjoncture dégradée. Ainsi, les anciens apprentis de niveau CAP en 2010, sont encore confrontés à un taux de chômage de 26 % trois ans plus tard, en 2013 (cf. tableau 1). Ce taux était de 11 % pour leurs prédécesseurs sortis en 2004. Bien qu'en moins mauvaise posture, les jeunes apprentis des autres niveaux ont souvent vu leurs taux de chômage à trois ans de vie active doubler d'une génération à l'autre : c'est le cas des bacheliers, des titulaires de bac+2 et de masters professionnels. Seules exceptions, les licenciés professionnels qui ont gardé le même taux (6 %) et les diplômés d'écoles d'ingénieurs passant de 2 à 3 % de chômage.

Sur le plan des rémunérations également, les jeunes issus de apprentissage semblent pâtir des effets de la crise. Le salaire médian des bacheliers professionnels et les titulaires de masters diminue. Mais c'est pour les licenciés professionnels que la réduction est la plus nette (150 euros mensuels), les apprentis ingénieurs apparaissant de leur côté peu impactés (cf. tableau 2).

Un avantage confirmé pour les apprentis

Si la crise a largement bousculé l'insertion des apprentis dans son ensemble, elle n'a pas épargné, loin s'en faut, les jeunes issus des formations professionnelles scolaires. À chaque niveau de diplôme, le « sur-chômage » des scolaires, déjà observé dans les enquêtes précédentes, demeure, voire s'amplifie, et le « sur-salaire » des apprentis est loin de disparaître.

Au sein des diplômés d'une formation professionnelle secondaire, les écarts de chômage à trois ans de vie active sont d'une dizaine de points. De bac+2 à bac+5, cet écart entre

anciens apprentis et anciens scolaires est de 6 points. Pour la licence professionnelle, où se sont multipliés les effectifs dans les deux voies, cet avantage des apprentis est une nouveauté. Rien de tel pour la partie la plus sélective de l'enseignement supérieur puisqu'au sein des diplômés des écoles d'ingénieurs ou de commerce, l'apprentissage ne va pas de pair avec un risque de chômage nettement plus faible, ce risque restant très limité dans les deux voies.

Pour un niveau de diplôme donné, les apprentis perçoivent des salaires plus élevés que les jeunes sortis de la voie scolaire. Ce différentiel de rémunération croît avec le niveau de diplôme, jusqu'au master. Pour leur part, les diplômés des spécialités tertiaires de niveau CAP ou baccalauréat, restent cantonnés aux alentours des planchers salariaux quelle que soit la voie de formation dont ils sont issus. Contrairement à ce qui est observé pour les masters professionnels et pour les diplômés d'écoles de commerce, les jeunes ingénieurs issus de l'apprentissage présentent un salaire médian égal à leurs homologues issus de la voie scolaire.

L'avantage du passage par la voie de l'apprentissage ne semble donc pas de même nature et de même ampleur selon les niveaux de formation, voire selon les spécialités de formation. Ainsi, la réduction du risque de chômage, mesurée en points, apparaît beaucoup plus sensible pour les jeunes sortants des niveaux de formation du secondaire. *A contrario*, l'apprentissage aurait un impact salarial d'autant plus important qu'on s'élève dans la hiérarchie des diplômes, à l'exception notable des écoles d'ingénieurs qui semblent offrir des conditions d'insertion équivalentes pour les deux voies.

Les données sont issues des enquêtes Génération du Céreq.

Les enquêtes Génération interrogent les sortants de tous les niveaux de formation initiale une même année. L'enquête permet de reconstituer les parcours des jeunes au cours de leurs trois premières années de vie active et d'analyser ces parcours au regard notamment du parcours scolaire et des diplômes obtenus.

Pour en savoir plus sur les enquêtes Génération www.cereq.fr

Tableau 2 • Évolution du salaire médian à trois ans pour les apprentis et les scolaires (euros)

Niveau de diplôme le plus élevé	Part d'apprentis		Salaire médian des apprentis			Salaire médian des scolaires			Écart salarial entre scolaires et apprentis	
	G2004	G2010	G2004	G2010	Evol.	G2004	G2010	Evol.	G2004	G2010
CAP-BEP-MC	34	45	1 320	1 300	-20	1 300	1 200	-100	20	100
Bac professionnel	24	31	1 430	1 340	-90	1 320	1 250	-70	110	90
BTS-DUT, autres bac 2	14	23	1 610	1 620	10	1 430	1 410	-20	180	210
Licence professionnelle	25	31	1 880	1 730	-150	1 650	1 520	-130	230	210
Master professionnel	7	11	2 380	2 310	-70	1 980	1 840	-140	400	470
Écoles de commerce	3	17	ns	2 600	ns	2 560	2 220	-340	ns	380
Écoles d'ingénieurs	8	19	2 370	2 380	10	2 360	2 350	-10	10	30

Sources : Génération 2004 (G2004) enquête 2007, Génération 2010 (G2010) enquête 2013 - bases comparables
 Champ : jeunes diplômés de formation professionnelle - MC : mention complémentaire

Les limites de la comparaison

Les comparaisons entre populations d'apprentis et de scolaires sont cependant à interpréter avec précaution. En effet, sur de nombreux critères, ces deux populations diffèrent nettement. Ainsi, une partie des écarts observés renvoie à des différences dans les spécialités fines (aux débouchés différents), dans les caractéristiques sociales (origines socioculturelles variées) ou dans les inscriptions territoriales (quartiers plus ou moins défavorisés, tissus économiques plus ou moins favorables). Ces différences sont générées par des processus d'orientation ou de sélection à l'entrée des voies de formation.

Dans le cas des sortants du secondaire, par exemple, l'avantage des apprentis en termes d'insertion peut s'expliquer en partie par le poids dans la voie de l'apprentissage des spécialités masculines industrielles, mieux loties en matière d'insertion que les autres. Côté scolaire, se trouvent en sens inverse surreprésentées des spécialités tertiaires féminines de l'enseignement professionnel qui, en dehors de la santé, présentent des taux d'emploi plus faibles. Cet « effet de composition » n'explique pas pour autant tout l'écart observé. Au sein des 17 spécialités où coexistent apprentissage et voie scolaire, l'avantage de la première voie apparaît encore manifeste dans 13 d'entre elles avec une dizaine de points d'écart dans le taux d'emploi.

Reste que dans de nombreux secteurs, les apprentis peuvent subir lors de leur recrutement des discriminations de même nature que celles que rencontrent les jeunes dans leurs recherches d'emploi. Ainsi, l'accès plus restreint des jeunes d'origine extra-européenne aux formations en alternance peut conduire à concentrer vers la voie scolaire des jeunes dont l'insertion professionnelle sera *de facto* plus difficile. De même, du fait d'origines sociales plus favorisées, les apprentis de licence professionnelle ont a priori un avantage sur les autres licenciés professionnels. En effet, toutes choses égales par ailleurs, les enfants de cadre accèdent à des rémunérations supérieures à celles des enfants de milieux populaires.

Ainsi, les écarts « bruts » constatés entre apprentis et scolaires sur les indicateurs d'insertion ne mesurent pas uniquement l'avantage que procure pour un jeune le passage par cette voie de formation. Divers travaux économétriques français et étrangers concluent à un effet net positif de l'apprentissage en général, mais un effet d'ampleur inégale entre pays, entre hommes et femmes et qui peut porter sur des dimensions différentes de l'insertion selon le niveau de formation.

L'essor de l'apprentissage triplement interrogé

Au final, le développement quantitatif récent de l'apprentissage s'accompagne, lorsqu'on l'observe en détail, de transformations qualitatives importantes. Stagnant sur le premier niveau de formation, il se renforce dans le supérieur. Ce mouvement ascendant va de pair avec une diversification de ses publics et, en conséquence, de la variété de ses rôles dans la transition entre formation initiale et emploi. L'usage, dans les politiques publiques, de l'apprentissage comme outil de lutte contre le chômage juvénile se trouve donc ici partiellement conforté mais surtout triplement interrogé.

Interrogé d'abord parce qu'il tend à se développer dans les niveaux de formation les moins exposés au risque de chômage, ainsi que dans des filières offrant déjà des débouchés plutôt favorables.

Interrogé aussi par le fait que la crise impacte doublement l'apprentissage : l'offre de contrats de la part des employeurs se raréfie et l'insertion des apprentis se trouve largement détériorée. Car, si l'apprentissage semble réduire le risque de chômage en sortie de formation, il ne constitue pas pour autant un rempart contre la dégradation conjoncturelle du marché de l'emploi.

Interrogé enfin parce que l'entrée en apprentissage est sélective. De ce fait, certaines populations socialement défavorisées risquent de peu bénéficier des avantages procurés par cette voie de formation. ■

Pour en savoir plus

« L'apprentissage, au désavantage des jeunes fragilisées », P. Kergoat, *Diversité*, n° 180, 2015.

« Apprenticeship », S.C. Wolter et P. Ryan, in *Handbook of Economics of Education 3*, E. Hanushek, S. Machin and L. Woessmann, eds, Elsevier, 2011.

L'apprentissage, entre formation et insertion professionnelles, D. Abriac, R. Rathelot, R. Sanchez, *Insee Références*, 2009.

« Apprentissage : une singulière métamorphose », G. Moreau, *Formation Emploi*, n°101, 2008.

1995-2003, l'apprentissage aspiré vers le haut, J.-J. Arrighi, D. Brochier, *Bref* n°217, 2005.

L'apprentissage, une idée simple, des réalités diverses, J.-J. Arrighi, O. Joseph, *Bref* n°223, 2005.

Bref n°346 • mai 2016

Bulletin de recherche
emploi-formation du Céreq

Directeur de la publication

Alberto Lopez

Secrétariat de rédaction et mise en page

Elsa Personnaz

**Centre d'études
et de recherches
sur les qualifications**

10, place de la Joliette,
BP 21321,

13567 Marseille cedex 02

T 04 91 13 28 28

www.cereq.fr

Commission paritaire
n° 1063 ADEP.

Reproduction autorisée à condition
expresse de mentionner la source.

Dépôt légal à parution

Imprimé au Céreq

Publication gratuite

ISSN 0758-1858

